

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

AMÉNAGEMENT FONCIER

Titre II du Livre 1^{er} du Code rural et de la pêche maritime (CRPM)

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LA PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE,
FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL (AFAFE)
du 4 décembre 2018 au 10 janvier 2019

Commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF)
de Montmérac (16) et St-Maigrin (17)

Les propriétaires fonciers des communes de Montmérac (Charente) et St-Maigrin (Charente-maritime) sont informés que la CIAF a validé, lors des séances des 28 mars 2018 et 10 octobre 2018, la proposition d'un aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) en zone forestière et en valeur vénale sur le périmètre correspondant et que des prescriptions environnementales à respecter seront définies lors du programme de travaux connexes.

Le président du Conseil départemental de la Charente a, par arrêté du 26 octobre 2018, ouvert l'enquête publique.

Conformément aux dispositions de l'article R. 121-21 du CRPM, le dossier d'enquête comprendra :

- la proposition d'aménagement foncier validée par la CIAF établie en application de l'article R 121-20-1 ;
- un plan faisant apparaître le périmètre retenu pour le mode d'aménagement envisagé ;
- l'étude d'aménagement foncier de 2005 et son actualisation de 2018 ;
- le porter à connaissance des Préfets de Charente et de Charente-maritime ;
- les procès-verbaux de la CIAF des 28 mars 2018 et 10 octobre 2018 ;
- les délibérations des Départements de Charente et Charente-maritime.

Les pièces constituant le dossier d'enquête seront déposées dans les mairies de Montmérac (Charente) et de St-Maigrin (Charente-maritime) du **mardi 4 décembre 2018 au jeudi 10 janvier 2019 inclus** et pourront être consultées pendant les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre des réclamations ouvert à cet effet et mis à sa disposition à la mairie de Montmérac,
- ou bien les adresser par écrit pendant la durée de l'enquête à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Montmérac en précisant "enquête relative à la proposition d'AFAFE des communes de Montmérac et St-Maigrin",
- ou par mail à l'adresse suivante : enquetepubliqueafaf@lacharente.fr.

Il appartiendra aux propriétaires de signaler au Département (Pôle infrastructures et aménagement du territoire – DDDT- Service environnement, agriculture et aménagement foncier – 31 boulevard Emile Roux 16917 ANGOULEME Cedex 9), dans le délai d'un mois, les contestations judiciaires en cours sur la propriété d'immeubles inclus dans le périmètre. Les auteurs desdites contestations pourront intervenir dans la procédure sous réserve de la reconnaissance ultérieure de leurs droits.

M. le président du Tribunal administratif de Poitiers a désigné Monsieur Alain TEQUI, retraité, comme commissaire enquêteur chargé de conduire cette enquête.

Le périmètre de l'opération concerne une contenance cadastrale de 330 ha répartie de la façon suivante:

- 238 ha sur la commune de Montmérac ;
- 92 ha sur la commune de St-Maigrin.

Pour faciliter l'information de tous les propriétaires situés dans le périmètre d'aménagement foncier, le Département de la Charente a dématérialisé sur son site internet les documents de cette enquête. Ces informations sont consultables du **mardi 4 décembre 2018 au jeudi 10 janvier 2019 inclus** à l'adresse suivante : www.lacharente.fr → vos-besoins/en-tant-que-particulier/se-rendre-sur-les-amenagements-fonciers/.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie de Montmérac les personnes qui le désirent et recueillera leurs observations éventuelles pendant 3 demi-journées, à savoir les :

- **mardi 4 décembre 2018 de 14 h à 18 h ;**
- **samedi 5 janvier 2019 de 9 h à 12 h ;**
- **jeudi 10 janvier 2019 de 14 h à 18 h.**

Au terme de l'enquête, il sera pris les décisions suivantes :

- Adoption de la proposition d'AFAGE en zone forestière et en valeur vénale par la Commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) ;
- délibération des Conseils municipaux sur la proposition d'AFAGE de la CIAF ;
- arrêté de prescriptions environnementales par Madame la Préfète du Département de la Charente ;
- arrêté ordonnant l'opération d'aménagement foncier par le président du Département de la Charente.

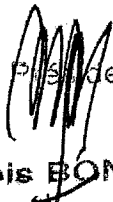
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la mairie de Montmérac aux heures d'ouverture du secrétariat et au Département à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Contacts :

Pour toute information, vous pouvez joindre :

- le service de l'aménagement foncier au Département de la Charente
☎ 05 16 09 60 68
- MM. RICHARD du cabinet de géomètres-experts Cerceau
☎ 05 57 40 19 43 ou au 05 57 25 22 22

Fait à Angoulême, le **26 OCT. 2018**

Le Président

Le Président
François BONNEAU